



Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Comité Social d'Administration Local de la DGE – vendredi 26 janvier 2024 - 2ème convocation

Volet emplois

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Avant de rentrer dans le vif du sujet, impossible de ne pas évoquer le récent départ de notre ex directeur général, Jérôme Fournel, grand amateur de football comme chacun sait désormais, promu au cabinet du Ministre Bruno Lemaire. Une promotion certainement en raison de ses qualités professionnelles inestimables, on pense à GMBI, aux récentes révélations parues dans la presse etc. Cette promotion est l'exemple même de ce qu'est le mérite au sens macroniste, ce qui, au vu des dernières annonces de l'ultra-président sur la rémunération au mérite n'augure rien de bon pour la Fonction Publique, d'une part pour les fonctionnaires mais aussi pour l'immense majorité des usagers et citoyens qui ne sont pas, eux, au-dessus des lois.

A la DGFIP, lundi 22 janvier, l'intersyndicale nationale s'est adressée à l'ensemble des agents pour leur indiquer qu'elle « ne se résignera à voir diminuer encore le pouvoir d'achat des agents de la DGFIP, ni à voir se poursuivre la dégradation des conditions d'exercice de nos missions, du cadre statutaire et du service public fiscal et comptable ».

Depuis l'automne dernier des négociations indemnitaires se sont engagées à la DGFIP, celles-ci reprendront le 29 janvier prochain et notre détermination à obtenir une reconnaissance indemnitaire à la hauteur de notre conscience professionnelle et notre technicité est intacte.

Cela fait plus de 10 ans que notre régime indemnitaire n'a pas été revalorisé, cela ne peut plus durer ! N'en déplaise à l'ex-ministre de la Fonction publique Stanislas Guérini, qui a annoncé mardi 14 novembre 2023 que 2024 serait « une année blanche », pour nous, 2024 doit être l'heure des comptes pour chacun d'entre nous qui faisons vivre la DGFIP, malgré les réformes structurelles incessantes et les suppressions d'emplois massives qui ont terriblement dégradé les conditions de travail. Rappelons juste ces chiffres : en 2003, l'ex DGI et l'ex DGCP totalisaient environ 140 000 emplois, aujourd'hui la DGFIP en compte moins de 94 000...

Le volet emplois pour 2024 est le principal sujet du présent CSAL qui est reconvoqué suite au boycott de la 1ère convocation le 9 janvier. Avant d'aborder la situation de la DGE, rappelons quelle est la situation nationale des emplois à la DGFIP.

La présentation par la Direction Générale des chiffres des suppressions d'emplois en 2024 voudrait laisser croire que celles-ci sont stoppées cette année, mais il y a tromperie. Comme chaque année, les documents de la DG visent à minimiser les suppressions en incluant les renforts et les transferts d'emplois. C'est ainsi qu'un solde positif de + 148 équivalents temps plein (ETP) apparaît, incluant 348 transferts d'emplois venant d'autres administrations, suite à des transferts de missions vers la DGFIP. Mais les transferts d'emplois ne minorent pas les suppressions d'emplois, car ils correspondent à des transferts de charges systématiquement sous-estimées par rapport aux emplois mobilisés dans les administrations d'origine. Prenons l'exemple de la Taxe d'Urbanisme : au sein de

son ministère d'origine, elle était accomplie par 525 ETP. Seulement 246 sont transférés vers la DGFIP, sur lesquels 80 ETP sont retranchés au titre de prétendus gains de productivité.

Résultats : sur les 525 ETP supprimés dans le ministère d'origine, seuls 166 sont implantés à la DGFIP. Le manque réel en emplois s'est donc encore une fois creusé en 2024.

Concernant ensuite « la répartition des emplois » : l'administration répartit la pénurie comme elle le souhaite et se satisfait que « les emplois du réseau territorial de la DGFIP connaîtront un recul d'à peine 155 ETP... ». Ce qui pourrait laisser croire à un faible recul dans les directions territoriales est en réalité une catastrophe. Les manques en emploi ont atteint un tel niveau que les services sont désormais sollicités pour « s'entraider » les uns les autres, car ils ne sont plus en mesure de faire face à leur charge de travail !

A cela s'ajoute le scandale des emplois vacants, qui rappelons-le, sont des emplois budgétisés, mais des chaises inoccupées. Au 1er septembre 2023, il y avait déjà 4 604 ETP vacants : 939 C, 1 666 B, 1 999 A.

En 2024, en plus des postes déjà vacants, il est annoncé environ 6 000 ETP « sortants » déjà identifiés, sachant que l'estimation des départs en retraite est sûrement minimisée (en 2022, il y a eu 5 408 départs définitifs tandis que l'estimation pour 2024 est de seulement 3 700).

Pour combler ce trou abyssal, la DG se glorifie de recruter par concours à la hauteur du volume maximal d'accueil simultané de l'ENFiP, soit 2 840 titulaires externes, seulement le quart des emplois à pourvoir !

Qu'à cela ne tienne, voici la conclusion du document de l'Administration centrale :

« En conséquence, pour permettre l'atteinte de l'objectif ambitieux de schéma d'emplois tout en assurant la continuité des missions transférées sans agents, le volume de contractuels recrutés sera compris entre 1 500 et 1 600 ETP. »

Cela représente plus de 35 % des recrutements. Sur quelle durée, avec quelle formation ? Bienvenue dans la précarité façon DGFIP...

Pour la CGT Finances Publiques, la situation réelle est inacceptable et celle présentée par la DG fallacieuse.

A la DGE, il est annoncé la création de 8 emplois : 1 IP et 7 inspecteurs.

Sur ces 7 inspecteurs, 2 résultent du transfert des taxes douanières sur les alcools et tabacs. Pour les 5 autres, notre crainte est qu'ils viennent augmenter les effectifs du SMEC-SPE et aucunement les autres services de la DGE dont les besoins en renfort sont considérables.

Nous l'avons déjà vu longuement lors du CSAL du 9 janvier, avec l'augmentation historique du périmètre de la DGE de 10 % en 2024, non seulement tous les services doivent être renforcés mais en outre, des effectifs supplémentaires doivent être octroyés à la DGE afin de constituer une équipe de renfort permettant de faire face à la situation d'absence prolongée quand elle se présente ce qui n'est pas rare à la DGE.

Nous le voyons encore en ce début d'année, des services voient leur effectif diminuer au profit du SMEC-SPE sans aucune possibilité d'avoir un renfort.

Comme le nombre le tableau de synthèse générale du volet emplois du PLF 2024 pour la DGFIP, il est possible d'obtenir des renforts (la Centrale va ainsi en bénéficier à hauteur de 118 agents).

En ce qui concerne les A+, la création d'un poste d'IP est loin de couvrir les besoins à la DGE et que dire de la situation des IDIV pour lesquelles plusieurs fiches de poste restent sans trouver de preneur ?

La DGE est-elle donc si peu attrayante ? Peut-être qu'agir réellement en faveur de l'amélioration des conditions de travail lui redonnerait un petit peu d'attractivité ?

Dès à présent, et pour les agents en fonction à la DGE, il est plus que jamais indispensable que des effectifs supplémentaires soient accordés afin que les agents ne voient pas leurs conditions de travail se dégrader considérablement. Une fois de plus, nous le rappelons, il en va de votre responsabilité de garantir la santé et la sécurité des agents au travail.

Synthèse générale

	Suppressions	Renforts	Evolutions nettes	Transferts	TOTAL
<i>Centrale</i>		118	118		118
<i>SCN (DPN, SRE et SEJF)</i>		79	79		79
<i>DNS</i>	-23	151	128	20	148
<i>SCBCM</i>			0	13	13
<i>Réseau (DDRFIP)</i>	-783	393	-390	235	-155
<i>COM (DFIP)</i>		1	1		1
<i>Gains de productivité TU</i>	-80		-80	80	0
<i>Autres et non répartis</i>	-56		-56		-56
TOTAL	-942	742	-200	348	148